

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 5 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi cinq avril à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Marc **GALET**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Bernard **RIVAILLÉ**, Claude **DAMBRINE**, Tayeb **BARAS**, Pierrette **DUPART**, Stéphane **PERES DIT PEREY**, Michèle **FAORO**, Jean-Claude **FEUGAS**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Jannick **MORA**, Mireille **KERBAOL**, Brétislav **PAVLATA**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Jean-Louis **COUTURIER**, Danielle **JOUS**, Maférima **DIAGNE**, Jean-Pierre **BACHÈRE**, Richard **UNREIN**, Mónica **CASANOVA**.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :

Suna **ERDOGAN** (procuration Yasmina **BOULTAM**), Vincent **COSTE** (procuration Philippe **QUERTINMONT**), Alexandre **CHADILI** (procuration Marc **GALET**), Loubna **EDNO-BOUFAR** (procuration Jean-Claude **FEUGAS**), Aziz **S'KALLI BOUAZIZA** (procuration Stéphane **PERES DIT PEREY**).

Absent(e)s excusé(e)s :

Salim **KOÇ**, Grégoric **FAUCON**, Myriam **LECHARLIER**.

Absents :

Jean-Baptiste **DEFRANCE**, Marc **SALLOT**, Frédéric **BERGMAN**.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 29

N° 2019/05.04/10

**SALLES MUNICIPALES OUVERTES A LA LOCATION PAR DES PARTICULIERS :
MONTANT DE LA CAUTION**

Madame Maférima DIAGNE est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Yasmina BOULTAM, Adjointe déléguée à la citoyenneté, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

La Ville met à disposition d'associations, de familles, etc ... divers équipements municipaux afin de leur permettre d'exercer leurs activités.

Par délibération du 2 juillet 2015, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de location et de valorisation de certains équipements municipaux excepté pour les équipements sportifs utilisés pour les entraînements ou compétitions.

Afin d'homogénéiser les règlements et de prendre en considération l'évolution des salles, il convient de redéfinir le montant de la caution uniquement des locations de particuliers de certains de ces équipements.

Ces derniers sont au nombre de 3. Il s'agit :

- * du Point Animation Carriet,
- * du Point Animation Tressan,
- * de la Salle des familles.

La caution constitue une garantie pour la commune sur les frais de remise en état ou de remplacement en cas de dégradation constatée sur l'état des lieux servant de base au chiffrage des réparations éventuelles par les services techniques municipaux ou une entreprise extérieure.

Avis favorable de la Commission Ville citoyenne du 14 mars 2019.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 juillet 2015 -N° 2015/02.07/08- portant sur le règlement général et la tarification des salles municipales.

Entendu le rapport de présentation,

Considérant qu'il y a lieu de fixer un nouveau montant de la caution des salles ouvertes à la location par des particuliers ;

DÉCIDE

Article unique :

d'approuver le montant de la caution des salles ouvertes à la location par des particuliers à hauteur de 150 €.

VOTE :

POUR :

24 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,

3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,

1 - Groupe Lormont Avenir,

1 – Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste.

Le Maire, Jean TOUZEAU :

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 8 avril 2019

pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,
Jean TOUZEAU**